



Mme Charlina Vitcheva
Directeur général des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
Josef II-straat 99
1000 Bruxelles
Belgique

Dun Laoghaire, 28 mai 2021

Chère Mme Vitcheva

Objet: avis sur les propositions de la Commission concernant un modèle d'avis du CC et les critères de classification des membres des CC

Lors de la dernière réunion inter-CC du 5 mai 2021, la DG MARE a présenté deux propositions dans le but de clarifier certaines des activités des conseils consultatifs. Les membres du Conseil consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales tiennent à remercier les services de la Commission pour la préparation de ces importantes suggestions et se réjouissent d'avoir l'occasion de donner leur avis à ce sujet.

1. Modèle d'avis

Bien que la tentative de fournir des orientations sur le format et le contenu des avis du CC soit accueillie avec prudence, les membres estiment qu'il est vital de ne pas restreindre les CC en rendant l'utilisation d'un format spécifique obligatoire. Les membres conviennent qu'il est utile d'inclure une série d'identifiants communs à tous les CC dans chaque document d'avis et suggèrent que la Commission élabore une procédure de référence pour ces avis à l'usage de tous les CC, par exemple similaire aux codes de référence du Journal officiel. Cela faciliterait le suivi et la traçabilité spécifiques des avis dans le cadre des procédures d'examen de la Commission.

Les avis, en raison de leur nature, ne doivent pas être limités à un format limité ou devenir un exercice de cases à cocher. Les parties A et B du modèle devraient plutôt être utilisées comme lignes directrices pour la préparation des avis que comme sections obligatoires. De plus, les membres du CC EOS sont tous considérés comme des représentants compétents de leurs organisations et de leurs secteurs avec un haut niveau de compréhension des objectifs de la PCP, afin d'être en mesure d'adopter des avis rédigés de manière professionnelle tout en tenant compte des liens avec les règles et la législation existantes. Ainsi, le CC EOS recommande de supprimer la partie C du modèle proposé.

En ce qui concerne la partie D du modèle proposé, les membres estiment que cela est en contradiction avec les objectifs des conseils consultatifs comme dans l'annexe III art. 2 (c) de (UE) n ° 1380/2013 qui stipule que «Les membres du comité exécutif adoptent, dans la mesure du possible, des recommandations par consensus.» Parvenir à un consensus est le principe directeur du travail des CC, et les membres estiment que le fait de fournir une plate-forme distincte dans un modèle d'avis pour les opinions dissidentes pourrait entraver sérieusement les discussions et les accords sur les positions de compromis. Annexe III Art. 2 (c) de (UE) n ° 1380/2013 stipule également que «Si





aucun consensus ne peut être atteint, les opinions dissidentes exprimées par les membres sont consignées dans les recommandations adoptées à la majorité des membres présents et votants.» Cela sera clairement reflété dans le règlement intérieur mis à jour du CC EOS qui doit être approuvé par l'Assemblée générale en septembre 2021. Par conséquent, le CC EOS recommande de retirer la partie D du modèle d'avis proposé.

2. Critères de classification des membres des comités consultatifs

Les membres du CC EOS ont remarqué que la définition proposée d'« organisation sectorielle » n'inclut pas explicitement les organisations représentant les pêcheurs salariés, les syndicats de gens de mer ou les associations travaillant pour la sécurité maritime ou le bien-être des gens de mer. Les associations dont l'objectif est le développement durable de toutes les activités maritimes ne semblent pas non plus être prises en compte dans la proposition de la DG MARE. Ainsi, le CC EOS recommande que la référence à ces groupes soit clairement faite dans le texte.

Les membres suggèrent également de clarifier davantage les notions d'« indépendance » et d'« intérêts économiques » par rapport à la définition proposée d'« organisation autre groupe d'intérêt », afin de garantir qu'aucun différend ne pourra être soulevé lors des discussions futures.

Nous espérons que cette contribution pourra être utile dans la préparation de la proposition de la DG MARE visant à améliorer le fonctionnement des CC, dont nous attendons avec intérêt de discuter avec vous et les collègues des autres CC lors de la prochaine réunion inter-CC en juillet 2021. Nous saisissons également cette occasion pour vous informer que les membres du CC EOS discutent actuellement sur d'autres questions pertinentes soulevées lors de la réunion inter-CC en mai. À cet égard, nous vous remercions de votre lettre de clarification du 25 mai sur les domaines de compétence des CC.

Cordialement,

Emiel Brouckaert
President du Comité Exécutif

